



# CONVENTION DE MÉCÉNAT

en application de la loi du 1er août 2003

## ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Association Quartier Rouge  
rue des Ateliers, 23500 Felletin  
SIRET : 49407455200022 APE/NAF : 9001Z  
représentée par son Président, Alessio Batazza, d'une part et,

NOM ET COORDONNES DE LA PERSONNE MÉCÈNE:

Adresse : .....

d'autre part,

**IL EST ARRÊTÉ CE QUI SUIT :**

### ARTICLE 1 : Objet du contrat

Le mécène apporte son soutien en 20.... à l'association Quartier Rouge pour l'organisation du projet :  
.....

### ARTICLE 2 : Acte de mécénat

2-1 Montant

Le mécène met à disposition de l'association Quartier Rouge une somme s'élevant à ..... €  
..... (montant en chiffres et en lettres)  
Conformément à l'objet du présent contrat précisé à l'article 1

2-2 Echancier

Calendrier de la somme versée (paiement global ou échelonné)

.....  
.....

### ARTICLE 3 : Reçu fiscal

L'association Quartier Rouge émettra un reçu fiscal au titre du présent don - Cerfa 11580-03

### ARTICLE 4 : Contrepartie de l'acte de mécénat

exemple :

4.1 : Accès privilégié aux ateliers et manifestations, nombre de participants : .....

### ARTICLE 5 : Durée de la présente convention

La durée est fixée à 1 an : 20.... ou La durée est fixée à 3 ans : 20.... – 20.... - 20.....

**ARTICLE 6 : Litiges** (ce qui suit à titre d'exemple)

7.1 : En cas de litige s'élevant en relation avec l'exécution du présent contrat, les parties s'obligent à une phase préliminaire de conciliation pendant une période d'un mois.

7.2 : Au cas où aucune solution amiable ne pourrait intervenir au cours de la phase de conciliation précitée, les parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution du présent contrat, au tribunal de Limoges auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

Fait à ..... le ..... en 2 exemplaires originaux.

**SIGNATURES DES REPRESENTANTS DES 2 PARTIES**

L'Association Quartier Rouge

Le Mécène

*« Suite au courrier reçu par la Direction Générale des Finances Publiques de la Creuse le 2 mai 2012 et en tant que structure associative à vocation culturelle d'intérêt général, nous sommes autorisés à faire appel au mécénat » Soit une contribution financière ou en nature des entreprises, qui bénéficient alors d'une réduction de l'impôt de 60% des sommes versées. Par exemple, sur un don de 1 000 €, l'entreprise récupère 600 € via la réduction d'impôt. Elle peut recevoir jusqu'à 250 € d'avantage en nature, comme l'accès aux ateliers animés par l'association »*

Quartier Rouge - rue des Ateliers, 23500 Felletin – [www.quartierrouge.org](http://www.quartierrouge.org) - [info@quartierrouge.org](mailto:info@quartierrouge.org)